

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 85 (1958)
Heft: 11

Artikel: La voix valaisanne : le rusé braconnier !
Autor: Perruchoud, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VOIX VALAISANNE

*Le rusé
braconnier!*

Le village de Chalais se trouve au pied de la montagne ; il est traversé par un grand canal ouvert. Pendant l'hiver, il n'y a pas beaucoup de soleil, mais, heureuse compensation de la nature, le gibier et le poisson ne sont pas rares.

Dans le temps il y avait, si mes souvenirs sont exacts, quatre chasseurs, deux ou trois pêcheurs et des braconniers. Les plus malins ne payaient pas la patente, les fusils et les cannes à pêche étant remplacés par des engins plus pratiques et moins coûteux.

L'odeur de la friture avait bien souvent indisposé les pêcheurs honnêtes, à tel point qu'un beau jour la police de Sierre dépêcha un gendarme de grande taille pour surveiller les parages.

Et voici mon histoire : Elle se passe, sauf erreur, au moins de juin 1919 !

Le jour de la Fête-Dieu, à quatre heures du matin, le représentant de la justice est posté à l'intérieur de la Tour des

Bosons. De là, il domine et surplombe tous les endroits susceptibles de recevoir les amateurs de truites.

A peine a-t-il ajusté ses jumelles qu'il aperçoit un petit bonhomme svelte et frétilant, vêtu d'un pantalon et d'une chemise, souliers détachés et dont les lacets traînent à même le sol, qui se précipite dans le canal pour en ressortir chargé d'une nasse, ma foi bien pesante ! Alors qu'il contemple avidement ses victimes, le gendarme Naduav accourt et le prend au collet.

Surpris, le fraudeur supplie :

— Ne me faites pas de misère, je vais vous payer l'amende au comptant ! Nous irons à la banque faire un billet de cinq cents francs que vous signerez comme caution, soit 300 pour vous et 200 pour moi.

— D'accord, lui répond l'agent Naduav, et le lendemain tout était réglé.

Mais le passeport du braconnier était prêt et, lorsque le billet vint à échéance, le facteur retourna l'avis avec la mention « Parti... sans laisser d'adresse ».

Quelques jours plus tard, le gendarme Naduav rêva qu'un contrebandier de France lui souhaitait bon courage pour acquitter le billet qu'ils avaient souscrit conjointement... avec notre rusé braconnier.

A. Perruchoud.

(Voir, Pages valaisannes, cet article en patois.)

Café-Restaurant Vaudois

Riponne 1

HOTTINGER, KAESER & CIE



Téléphone (021) 23 63 63